
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 décembre 2024 à 19 h
4243, rue de Charlevoix**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ABSENCES :

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Maxime Sauveur, directeur des travaux publics
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ39
M. Christian Komze, conseiller en développement communautaire du PDQ39
M. Marco Caya, commandant SPVM

M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique
M. Hassan Lif, responsable de soutien aux élu.es
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat

Nombre de personnes dans la salle : 30

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne la présence des représentants du PDQ39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA24 10 304

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement propose d'adopter un ordre du jour modifié par l'ajout de dossiers séance tenante.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot de la mairesse et des élus

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Coupure d'eau et avis d'ébullition
- Panne informatique
- Hommage à Raymond Paquin

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

- Manifeste jeunesse
- 30^e anniversaire de l'AQDR
- Gala Podium

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Neige : nous sommes prêts !
- Bravo Lilia Adjaoud
- Prix ROCAJQ
- Campagne Centraide

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

- Merci à Belron
 - Guignolée du 14 décembre - Soyons généreux !
-

10 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19h15

Questions des citoyens présents dans la salle

M. Guy Leduc

Question sur l'organisation de la fête nationale

Mme Carmel-Antoine Bessard

Question sur l'avis d'ébullition

Questions reçues via le formulaire électronique

En raison de la panne informatique, l'arrondissement a informé les citoyens avant la tenue du conseil de l'impossibilité de prendre les questions via le formulaire électronique.

Suspension de la séance à 19h 33

Reprise de la séance à 19h 45

CA24 10 305

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA24 10 306

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2024.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1249864011

CA24 10 307

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarak et de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont.

Adopté.

10.06 1249171008

CA24 10 308

Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Antonio Maucieri, décédé à Montréal le 3 novembre dernier, à l'âge de 82 ans.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Attendu que c'est avec beaucoup de chagrin que nous avons appris le décès de M. Antonio Maucieri survenu à Montréal, le 3 novembre dernier, à l'âge de 82 ans;

Attendu que M. Antonio Maucieri était un homme d'une grande générosité et d'une implication exemplaire au sein de notre communauté. Très actif, il a été président du Club de l'âge d'or du Parc Lacordaire puis, jusqu'à son décès, du nouveau Club de l'âge d'or de Montréal-Nord.

Attendu que sa disparition laisse un vide immense ! Outre son épouse et compagne de vie Concettina, M. Maucieri laisse dans le deuil ses enfants Nicola, Lucia et Luisa, ses petits-enfants Nicholas, Jason, Gianluca, Alessandro, Giuliano et Doriana.

Au nom de l'arrondissement de Montréal-Nord, les membres du conseil présentent leurs sincères condoléances à toute la famille Maucieri ainsi qu'à leurs proches.

Adopté à l'unanimité.

10.07

CA24 10 309

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en Suvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1247857003

CA24 10 310

1149_SP Parc Pilon PH2

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à AECOM Consultants Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 693,26 \$, taxes incluses, le contrat 1149 de service professionnel en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement de la phase 2 au parc Pilon dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 71 738,65 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 45 990,00 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 476 421,91\$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1248544003

CA24 10 311

Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir, et ce, pour l'organisation du camp de jour 2025 pouvant accueillir au maximum 350 jeunes qui aura lieu du 30 juin au 15 août 2025 dans diverses installations de l'Arrondissement.

M. Jean Marc Poirier déclare intérêt.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir, et ce, pour l'organisation du camp de jour 2025 pouvant accueillir au maximum 350 jeunes qui aura lieu du 30 juin au 15 août 2025 dans diverses installations de l'Arrondissement. .

et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1241689005

CA24 10 312

Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

M. Jean Marc Poirier déclare intérêt.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit

- octroyée une contribution financière de 70 000 \$ à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2025 pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;
- approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- autorisé Monsieur M. Marc-Aurèle Aplogan, Secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Montréal-Nord, à signer la convention pour et au nom de la Ville;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249069005

CA24 10 313

Accorder à huit (8) organismes des contributions financières totalisant la somme de 233 758 \$, pour la réalisation de leurs projets respectifs soit un montant de 8 008\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal, un montant de 16 500\$ au Cercle du 3 âge de Montréal-Nord, un montant de 20 686\$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, un montant de 31 500\$ pour le Club de natation de Montréal-Nord, un montant de 41 906\$ à la Coop de solidarité Multisports plus, un montant de 70 646\$ à l'organisme Évolu-Jeunes, un montant de 15 086\$ à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir et un montant de 29 426\$ pour Les Productions Qu'en dit Raton, le tout pour une durée de 2 ans (2025-2026) dans le cadre du Programme de soutien financier - Loisirs et plein air et approuver les conventions à intervenir pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

M. Jean Marc Poirier déclare intérêt.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés les 8 projets de convention entre l'arrondissement de Montréal-Nord et les organismes « Artiste en arts visuels du Nord de Montréal », « Cercle du 3 âge de Montréal-Nord », « Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord », « Club de natation de Montréal-Nord », « Coop de solidarité Multisports plus », « Évolu-Jeunes », « Les Fourchettes de l'espoir » et « Les Productions Qu'en dit Raton » pour une durée de 2 ans (2025-2026);

QUE soient octroyées des contributions financières totalisant 233 758 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1241689006

CA24 10 314

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2025, et approuver le projet de convention à intervenir

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et de produits d'hygiène durables pour l'année 2025;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1249161006

CA24 10 315

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 5050 \$ à divers organismes communautaires qui ont contribué grandement au bien-être des personnes vulnérables, des jeunes, des personnes âgées et autres citoyens tout au long de l'année 2024, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord Inc., 500 \$ à la Fondation Angelica, 500 \$ à la Fondation Beaulieu Blondin, 500 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 500 \$ à La Mission Bon Accueil, 500 \$ à Nos jeunes à Coeur, 300 \$ au Regroupement jeunesse en action, 250 \$ à Saint-Michel Vie sans Frontières, 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Gien, 200 \$ à Vision Charitable, Vicha et 500\$ à Un itinéraire pour tous, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'années 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 5050 \$ à divers organismes communautaires qui ont contribué grandement au bien-être des personnes vulnérables, des jeunes, des personnes âgées et autres citoyens tout au long de l'année 2024, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord Inc., 500 \$ à la Fondation Angelica, 500 \$ à la Fondation Beaulieu Blondin, 500 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 500 \$ à La Mission Bon Accueil, 500 \$ à Nos jeunes à Coeur, 300 \$ au Regroupement jeunesse en action, 250 \$ à Saint-Michel Vie sans Frontières, 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Gien, 200 \$ à Vision Charitable, Vicha et 500\$ à Un itinéraire pour tous

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1243573028

CA24 10 316

Approuver le renouvellement de l'entente de financement du Pôle, en accordant à l'organisme une contribution financière de 536 250 \$ pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée le renouvellement de l'entente de financement du Pôle, en accordant à l'organisme une contribution financière de 536 250 \$ pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026, pour la réalisation de sa mission;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Le Pôle;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1249069006

CA24 10 317

Modifier le financement du projet de la réfection de la toiture de l'aréna Rolland afin de tenir compte du financement obtenu dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit modifié le financement du projet de la réfection de la toiture de l'aréna Rolland afin de tenir compte du financement d'un montant de 800 000\$ obtenu dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1248109003

CA24 10 318

Modifier le calendrier de réalisation du projet Activités éducatives 5-12 ans de l'Institut Pacifique, financé dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Arrondissement à hauteur totale de 143 120, 10\$ pour les années 2024 et 2025, afin de l'aligner au calendrier scolaire soit de décembre 2024 à juin 2025 pour la première année et de septembre 2025 à juin 2026 pour l'année subséquente.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit modifié le calendrier de réalisation du projet Activités 5-12 ans de l'Institut Pacifique, financé dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Arrondissement à hauteur totale de 143 120, 10\$ pour les années 2024 et 2025, afin de l'aligner au calendrier scolaire qui va jusqu'à juin 2025 pour la première année et de septembre 2025 à juin 2026 pour la deuxième année;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1249716006

CA24 10 319

Accorder une contribution financière totalisant 11 500 \$ aux organismes suivants: 2 600 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé pour leur activité "Ensemble fêtons Noël, qui aura lieu entre le 16 au 23 décembre 2024, 2 600 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord pour la " Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles) " qui aura lieu le 7 décembre 2024, 3 000 \$ à l'organisme les Fourchettes de l'Espoir pour l'activité "La caravane 2024 ", qui aura lieu le 24 décembre 2024, 700 \$ au Centre communautaire Multi Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui aura lieu le 14 décembre 2024 et 2 600\$ à L'Organisme pour L'Intégration, la Citoyenneté et L'Inclusion (L'ICI) qui aura lieu le 7 décembre 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la contribution financière totalisant 11 500\$ \$ aux 5 organismes suivants:.

QUE soit accordée une contribution financière de 2 600 \$ à Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé pour l'activité "Ensemble Fêtons Noël";

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'espoir pour leur activité "La Caravane de Noël 2024";

QUE soit accordée une contribution financière de 2 600\$ à Entre Parents pour l'activité "Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles)";

QUE soit accordée une contribution financière de 700 \$ au Centre communautaire Multi Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité " La fête de Noël des enfants";

QUE soit accordée une contribution financière de 2 600 \$ à l'Organisme pour L'intégration, la Citoyenneté et L'Inclusion (L'ICI) pour l'activité " Fête de Noël en famille"

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1249738011

CA24 10 320

Modifier le financement du projet de la réfection du terrain de soccer au Parc Henri-Bourassa afin de tenir compte du financement d'un montant de 334 833,22\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit modifié le financement du projet de la réfection du terrain de soccer au Parc Henri-Bourassa afin de tenir compte du financement d'un montant de 334 833,22\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

Adopté à l'unanimité.

20.11 1249171012

CA24 10 321

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247606031

CA24 10 322

Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2024.

Madame Chanta Rossi déclare intérêt.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1243573026

CA24 10 323

Adopter le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une prochaine séance le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation);
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1247987013

CA24 10 324

Adopter le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1247987012

CA24 10 325

Adopter le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1247987016

CA24 10 326

Adopter le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1247987015

CA24 10 327

Adopter le Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1247987014

CA24 10 328

Adopter le Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RCGA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation »;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RCGA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1249069003

CA24 10 329

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public d'un mur de soutènement d'une hauteur maximale de 1,2 m sur la rue d'Amos pour le bâtiment sis au 4680, rue d'Amos, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente sur le domaine public d'un mur de soutènement d'une hauteur maximale de 1,2 m sur la rue d'Amos et occupant une superficie maximale de 4,53 m², localisé à un minimum de 0,5 mètre du dos du trottoir sur le lot 1 845 046 du cadastre du Québec, pour le bâtiment situé au 4680, rue d'Amos;

ET QU'un loyer pour l'occupation permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1248311009

CA24 10 330

Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès verbal de la consultation publique tenue le 20 novembre 2024;

ET QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-065 visant à autoriser l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser une marge de recul avant minimum de 0,3 mètre, au lieu de 4,5 m;
- De déroger à l'article 92.20 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser 29 cases de stationnement au lieu de 33;
- De déroger à l'article 92.25 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser les cases de stationnement dans la marge avant principale;
- À l'article 92.26 du règlement de zonage R.R.1562, afin que la bande d'isolement végétalisée pour l'aire de stationnement varie de 0 m à 2 m, au lieu du minimum de 2 m requis;
- De déroger à l'article 215 du règlement de zonage R.R.1562 afin qu'aucune zone de manœuvre ne soit aménagée sur le futur lot 6 409 669;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles sur le lot 1 093 934 soit maintenue en opération pour activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'un dispositif d'alerte soit installé sur l'agrandissement à l'est et devant le nouveau quai de chargement à l'ouest afin de signaler la sortie des camions;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que soit autorisé, l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble, conformément au plan projet d'implantation, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 30 août 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1247758003

CA24 10 331

Déposer le procès verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès verbal de la consultation publique tenue le 20 novembre 2024;
ET QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-066 visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes situé sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser l'usage "Entreprises de camionnage" (Commercial de classe I);
- De déroger à l'article 77, afin d'autoriser que la façade principale du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux d'agrandissement des quais de déchargement à l'est de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 soient débutés;
- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles soit maintenue en activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir situé sur le lot 6 409 669;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Que soit autorisé, la construction d'un bâtiment d'attente intérieure pour les volailles, conformément au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 9 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1247758004

CA24 10 332

Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 16 novembre 2024 jusqu'au 30 avril 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste temporaire de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 16 novembre 2024;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1245579003

CA24 10 333

Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1249171006

CA24 10 334

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 se tenant au 4243 rue de Charleroi le:

- 3 février 2025;
- 10 mars 2025;

- 7 avril 2025;
- 5 mai 2025;
- 2 juin 2025;
- 30 juin 2025;
- 11 août 2025;
- 2 septembre 2025;
- 29 septembre 2025;
- 1er décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1249171007

Les élu.es et la mairesse d'arrondissement adressent leurs vœux aux citoyens. Mme Christine Black remercie le personnel de l'arrondissement pour leur implication dans la gestion de la panne informatique.

À 20h18, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025.